



## L agent immobilier remet ma maison en vente sans mon consentement

Par **De Almeida maria**, le **24/01/2017** à **21:56**

Bonjour, j'ai vendu ma maison par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Nous avons signé un compromis chez notaires. Et nous devions signer l'acte finale le 16/01/17. Hors aujourd'hui je n'arrive pas à obtenir une réponse concrète de la part de l'agent immobilier ni même de mon notaire et le problème que je constate aujourd'hui est que l'agent immobilier a remis ma maison en vente sans mon consentement. Que puis-je faire ? A-t-il le droit de remettre ma maison en vente toujours sous compromis et sans mon autorisation ? Ai-je un recours pour me faire dédommager des dépenses que j'ai engagées à cause de l'agent immobilier ?  
Je vous remercie d'avance  
Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **22:40**

Bsr  
De quelles dépenses parlez-vous ?  
En ce qui concerne la remise en vente, il vous est impossible de dénoncer le mandat ?

Par **De Almeida maria**, le **25/01/2017** à **07:42**

Bonjour, après le compromis l'agent immobilier m'a demandé de déménager au plus vite. Aujourd'hui j'ai les dépenses courantes de ma maison ainsi que les dépenses d'une location. Pour la remise en vente de ma maison le notaire m'a expliqué à la signature du compromis que je ne pouvais plus proposer ma maison à la vente et avertir les agences immobilières qui avaient un mandat.  
Ma maison est toujours sous compromis et c'est le même agent qui a trouvé les acheteurs. Il va me vendre ma maison combien de fois ?  
Cordialement